

Proposition du Comité Régional de l'Énergie Centre-Val de Loire **du 9 juillet 2026**

Contexte règlementaire de l'exercice de régionalisation des objectifs de programmation pluriannuelle de l'énergie aux horizons 2030 et 2035

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, en son article 83, introduit dans le code de l'énergie, un principe de régionalisation des objectifs de développement des énergies renouvelables. Il confie à ce titre aux comités régionaux de l'énergie (CRÉ) de chaque région, située sur le territoire métropolitain continental, la mission de définir une proposition d'objectifs régionaux en matière de développement des énergies renouvelables. Le comité régional a ainsi été saisi par la ministre de l'énergie le 9 juin 2026.

Conformément à l'article L. 141-5-1 du code de l'énergie, les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables devront ensuite être établis par décret pour le territoire métropolitain continental après concertation avec les Conseils régionaux.

Les travaux conduits par le comité régional Centre-Val de Loire

En Centre-Val de Loire, les travaux du CRÉ se sont appuyés sur des groupes de travail par filière d'énergies renouvelables, composés des membres du comité, d'associations de professionnels du domaine de l'énergie, des sous-préfets référents à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables, des DDT et DDETSPP instructrices des autorisations administratives.

Ces groupes ont échangé autour de différentes trajectoires de développement puis formulé une proposition motivée du scénario de développement étayant l'objectif d'installation ou de production à retenir pour chaque filière en tenant compte :

- de l'état des lieux régional de la filière ;
- des éléments de contexte régional au développement de la filière ;
- du potentiel des zones d'accélération des énergies renouvelables ;
- des données de potentiel, et de gisement pour certaines filières ;
- du retour d'expérience des professionnels de la filière...

Parallèlement, des discussions ont été conduites tout au long de l'année 2025 et début 2026 dans le cadre de l'élaboration du schéma régional biomasse pour affiner les différents gisements de biomasse mobilisables à des fins énergétiques et assurer une proposition de régionalisation cohérente avec ces gisements en matière de biométhane injecté et de bois-énergie.

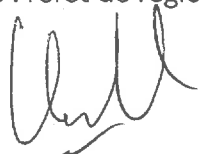
Le comité régional de l'énergie Centre-Val de Loire propose les objectifs suivants :

Objectifs PPE-3 EnR&R	Unité	2030	2035 bas	2035 haut
Energies renouvelables thermiques				
Consommation de biomasse solide pour l'usage chaleur	TWh	6,2	6,4	6,5
Production de chaleur renouvelable issue de pompe à chaleur	TWh	2,5	3,5	3,5
Production de chaleur renouvelable issue de géothermie de surface	TWh	0,40	0,7	1
Production de chaleur renouvelable issue de géothermie profonde	TWh	0,05	0,1	0,1
Production de chaleur renouvelable issue de solaire thermique	TWh	0,1	0,15	0,20
Livraison de chaleur totale dans les réseaux urbains	TWh	1,8	2,07	3,82
<i>Dont quantité de chaleur EnR&R livrée dans les réseaux urbains</i>	TWh	1,48	1,7	3,14
Livraisons de froid des réseaux	TWh	0,05	0,055	0,055
Récupération de chaleur fatale livrée dans les réseaux urbains	TWh	0,5	0,7	0,9
Combustibles solides de récupération	TWh	0,06	0,15	0,15
Energies renouvelables électriques				
Eolienne terrestre	MW	2 500	2 900	3 400
Photovoltaïque	MW	3 750	5 000	6 000
Hydroélectricité	MW	93	93	93
Biométhane				
Injection de biométhane	TWh PCS	3,7	4,3	5

En outre, le comité régional de l'énergie réuni le 9 juillet 2026 formule la motion suivante :

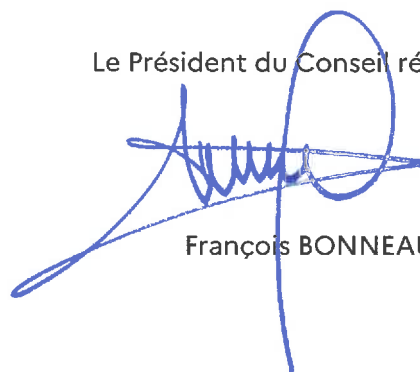
- Il insiste sur l'importance de l'adéquation entre la capacité réservée du S3REnR et les objectifs régionaux de développement des EnR à l'horizon 2030 comme 2035 ;
- Il souligne les difficultés induites par la gestion des files d'attente et souhaite que les réflexions nationales menées sur cette problématique puissent aboutir prochainement.

Le Préfet de région



Hugues MOUTOUH

Le Président du Conseil régional



François BONNEAU